REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 5_5

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE TAROT RIORGEOIS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 DECEMBRE 2019 -** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 4 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 13 décembre 2019.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint ;* Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Roland DEVIS.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Brigitte MACAUDIERE	Alain ASTIER
Thierry ROLLET	Eric MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20191212-5_5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2019
Affichage : 13/12/2019

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE TAROT RIORGEOIS

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport expose à l'assemblée :

Le Club de Tarot Riorgeois a fait part à la municipalité de son souhait de renouveler son matériel informatique vieillissant et bientôt obsolète.

Ce point a été évoqué lors de l'assemblée générale du club le 1er juillet dernier et il a été confirmé l'intérêt pour le club, d'utiliser des outils et matériels adaptés.

Aussi, pour palier à ces dépenses, le Club de Tarot Riorgeois sollicite une aide exceptionnelle de la commune, à hauteur de 400 €.

Cette subvention sera versée après l'achat des matériels, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1 octroie une subvention exceptionnelle de 400 € au Club de Tarot Riorgeois, pour lui permettre de faire face aux dépenses liées au renouvellement de son matériel informatique.

2 Précise que cette subvention sera versée, a postériori, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

3 dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 17 décembre 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN